

## LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

Tarifs applicables à partir du 1er septembre 2025, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2025.

### Accueil périscolaire

Les tarifs sont calculés en fonction du **quotient familial** des familles :

Quotient familial	< à 512€	513€ à 607€	608€ à 677€	678€ à 1137€	> à 1138€
Tarif/heure	0.80€ /heure	1.25€ /heure	1.50€ /heure	1.90€ /heure	2.10€/heure

La facturation s'effectue à la demi-heure.

Toute demi-heure commencée étant due.

Une pénalité de 5 € par enfant s'applique pour tout retard après 18h45.

### Restaurant scolaire

Quotient familial	Tarif des repas	Année scolaire 2025/2026
Inférieur à 677	Tout public	1.00€
De 678 à 1138	Enfant de l'école maternelle domicilié à Broons*	3.25€
	Enfant de l'école maternelle hors commune	3.65€
	Enfant de l'école élémentaire domicilié à Broons*	3.75€
	Enfant de l'école 'élémentaire hors commune	4.15€
Supérieur à 1138	Enfant de l'école maternelle domicilié à Broons*	3.45€
	Enfant de l'école maternelle hors commune	3.85€
	Enfant de l'école élémentaire domicilié à Broons*	3.95€
	Enfant de l'école 'élémentaire hors commune	4.35€

\* Y compris les enfants domiciliés à Rouillac, Plumaugat (école publique) et Eréac (participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles).